



RÈGLES DE SECURITE

Pour que votre partie se déroule dans les meilleures conditions, veuillez respecter les règles suivantes :

- Toujours considérer votre marqueur comme chargé
- Sur le terrain, il est interdit d'enlever son masque
- Hors du terrain, la sécurité du marqueur doit être engagée, le bouchon doit être posé sur le canon et le canon doit être dirigé vers le sol (y c. dans la zone de repos/briefing)
- Il est strictement interdit de marquer un adversaire à moins de 5 mètres
- Ne jamais tirer à vide
- Ne jamais reprendre les billes tombées à terre

RÈGLES BASIQUES DE JEU

Lorsque vous êtes touché, vous n'avez plus de bille ou en cas de problème :

- Criez : "Touché!"
- Tenez votre marqueur pointé vers le sol et levez l'autre bras
- Sortez immédiatement du terrain de jeu (selon le scénario)
- Mettez le capuchon sur le canon
- Attendez dans la zone de repos et n'enlevez pas votre masque
- N'indiquez pas les positions des autres joueurs

Un joueur est éliminé lorsqu'il ne respecte pas les règles, fait preuve de tricherie ou tire sur un joueur déjà éliminé.

Toute personne qui, selon l'arbitre, pourrait représenter un danger pour autrui (joueurs, arbitres, spectateurs, etc.) sera automatiquement sortie du jeu.



CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les parties se jouent uniquement sur réservation. Elles sont confirmées lorsque le paiement a été reçu au minimum 48h à l'avance, sauf exception.
2. Le paintball adulte peut se pratiquer dès 16 ans (**une décharge signée d'un représentant légal est requise pour les -18 ans**).
3. Le paintball enfant peut se pratiquer de 6 à 12 ans. Un adulte au minimum accompagnera les joueurs. Chaque enfant doit avoir fait signer une décharge d'un représentant légal.
4. Les activités de paintball ne sont pas recommandées lors de grossesse ou d'handicap moteur important.
5. En principe, les parties se déroulent par tous les temps. En cas de très mauvais temps, une partie être annulée ou reportée, selon notre avis.
6. En cas d'annulation, l'acompte sera conservé pour une prochaine partie (sauf point 9 et 11).
7. Les joueurs dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages, sans aucune exception ni réserve, les sociétés exploitantes de Paintball.ch ainsi que toutes les personnes œuvrant pour cette entité.
8. Il est de la seule responsabilité des joueurs à veiller sur leurs biens et aux biens d'autrui. Ils ne pourront tenir les sociétés exploitantes de Paintball.ch, les personnes œuvrant pour cette entité ou les propriétaires des terrains pour responsables en cas de perte, vol ou bris de leurs biens.
9. Les joueurs s'engagent à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à l'activité de paintball, ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs et des animateurs. Ils s'engagent également à faire preuve de respect envers l'équipement et le matériel mis à disposition. En cas de non-respect, Paintball.ch se réserve le droit d'exclure définitivement de la partie un joueur, sans remboursement.
10. Les joueurs déclarent avoir une assurance Responsabilité Civile les assurant contre tous sinistres, causés à eux-mêmes ou à des tiers et que leur contrat ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
11. Paintball.ch se réserve le droit d'annuler la partie si elle estime que les joueurs ne sont pas aptes à jouer leur partie.
12. Chaque joueur doit obligatoirement signer les présentes conditions. Par leurs signatures, ils les acceptent sans réserve.

